N°	Désignation	Bénéficiaire	Largeur / Emprise/Parcelle
1	Création d'une aire de stationnement et réaménagement du carrefour à l'angle de la rue de Franconville et du chemin rural n°23 dit « des Pâtrières »	Commune	Emprise : 711 m² Parcelle : 80190
2	Création d'un parc paysager et de stationnement à l'angle de la rue Roger Salengro et de la rue de Franconville	Commune	Emprise : 1 ha Parcelle : 80619
3	Élargissement de la chaussée rue Corentin Celton	Commune	Largeur : 5 m Emprise : 2 770 m² Parcelle : 81417
4	Création d'une voie principale perpendiculaire à la rue Roger Renard en direction du « Clos de Fontenelle »	Commune	Largeur : 6 m Emprise : 370 m² Parcelle : 81778

LEGENDE

Zones U - Zones urbaines

- UA — Zone urbaine principale correspondant au centre ancien très dense
- UB — Zone urbaine à dominante d'habitat périphérique à la zone principale
- UBa — Zone urbaine de carrières abandonnées
- UBj — Zone urbaine à dominante d'habitat de densité plus faible
- UE — Zone urbaine d'équipements de services publics et de sports
- UX — Zone urbaine à dominante d'activités économiques

Zone AU - Zones à urbaniser

- 1AU — Zone d'urbanisation futures, à court terme
- 2AUe — Zone d'urbanisation future à vocation d'équipement,à long terme

Zones A - Zones agricoles

- A — Zone agricole réservée à l'exploitation agricole
- Ae — Zone agricole et de formation équestre
- Ac — Zone agricole carrièrable et remblayable

Zones N - Zones naturelles

- N — Zone naturelle de protection stricte
- Na — Zone naturelle de carrières abandonnées
- Nf — Zone naturelle du parc du château de Franconville
- Nm — Zone naturelle liée au centre hospitalier
- Nmh — Zone naturelle à vocation d'habitat uniquement liée au centre hospitalier
- Nc — Zone naturelle carrièrable et remblayable
- Nx — Zone naturelle d'activités artisanales

Dispositions réglementaires particulières

- Emplacements réservés
- Espaces Boisés Classés (EBC)
- Retrait de 50 m des lisières des massifs boisés
- Espaces boisés identifiés (L 123 -1- 5 - III - 2°)
- Patrimoine identifié (L 123-1- 5 - III - 2°)
- Mur de clôture d'intérêt patrimonial (L 123-1- 5 - III - 2°)
- Chemins inscrits (L 123-1-5 IV - 1°)
- Préservation de la diversité commerciale (L 123-1-5 - II - 5°)
- Sites archéologiques et historiques

Département du Val d'Oise
Commune de Saint-Martin-du-Tertre

Modification Simplifiée N°1

PLAN LOCAL D'URBANISME
4 - Documents Graphiques
4.1 - Planche Territoire

Plan Vu pour être annexé à la DCM du	
Réalisé par:	
Validé par:	
Date: 07/11/2016	**Echelle: 1/3000**